

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000083-20150902

Date de publication : 02/09/2015

Lettre Type / Modèle

**LETTRE - TVA - Dénonciation de la désignation d'un représentant en
matière de taxe sur la valeur ajoutée**

Papier à en-tête de l'entreprise

(CGI, art. 289 A)

Je soussigné (*nom, prénom, qualité*), agissant au nom et pour le compte de l'entreprise (*nom ou raison sociale et adresse de l'entreprise étrangère*) dénonce la désignation en qualité de représentant en date du, faite conformément à l'article 289 A du code général des impôts, de l'entreprise (*nom ou raison sociale, adresse et n° SIRET de l'assujetti établi en France*).

Cette dénonciation prend effet à compter du

Fait à, le

(signature manuscrite)

*

* *

Je soussigné (*nom, prénom, qualité*), agissant au nom et pour le compte de l'entreprise (*nom ou raison sociale et adresse de l'entreprise étrangère*), déclare avoir pris connaissance que l'entreprise (*nom ou raison sociale, adresse et n° SIRET de l'assujetti établi en France*) renonce à accomplir pour mon compte, à compter du, les formalités pour lesquelles il avait été désigné comme représentant.

Fait à, le

(signature manuscrite)

Remarque : Si le soussigné est différent de celui qui a été mentionné lors de la désignation, un mandat régulier doit être joint à la dénonciation.

Commentaire renvoyant à ce document :

[TVA - Régimes d'imposition et obligations déclaratives et comptables - Obligations et formalités déclaratives - Obligations et formalités particulières - Assujettis non établis en France - Assujettis établis hors de l'Union européenne : la représentation fiscale](#)